



Augerolles 2000



REGLEMENT FOREZ TRAILS.

Respect du règlement.

Dans le cadre de nos courses, tous les concurrents, se doivent de respecter le règlement du « Forez Trails. »

Chapitre 1 : l'organisation.

L'organisateur :

L'association Loi 1901 - Augerolles 2000 B.P 8 63930 AUGEROLLES organise le 8 mars la 1ere édition du « FOREZ TRAILS. »

Contact :

Augerolles 2000

1 Rue de l'école BP 8 63930 AUGEROLLES.

Mail: augerolles2000@gmail.com

Tel :06/61/95/17/11.

Chapitre 2 : Les épreuves.

4 courses chronométrées sont proposées **le dimanche 8 mars 2026.**

Les Courses :

La Faye : 12 kms 396 m de D+

L'Olmetoise : 24.5 kms 954m de D+

L'Augerollose : 33,5 Kms 1100m de D+

Le Foc : 50,2kms 1910 de D+

Elles peuvent être courues en solo ou en Duo, à l'exception du trail de la Faye.

Horaire de départ :

Trail le FOC : Briefing sécurité : 7h45.
Départ : 8h00.

Trail l'Augerollose : Briefing sécurité : 8h45.
Départ : 9h00.

Trail l'Ometoise : Briefing sécurité : 9h 45.
Départ : 10h00.

Trail La Faye : Briefing sécurité : 10h45.
Départ : 11h00.

Une randonnée sur le parcours du 12 kms départ libre de 9h00 à 11h30.

Chapitre 3 Les Inscriptions :

Les inscriptions se font sur le site « <https://www.finishers.com> », date limite fixée au dimanche 15 février 2026 00h00.

Chapitre 4 Descriptif des parcours.

Dimanche 8 mars 2026 :

Trail : **Le F.O.C** 50,5 km D+ 1910 m

Temps de course maxi 10h30.

Barrière horaire : Château de la Faye km 22.5 à 12h40 soit 4h40 de course.

Barrière horaire km 39 à 16h05 soit 8h05 de course.

Trail : **L'Augerollose** 33,4 km D+1100 m

Temps de course maxi 6h45 de course.

Barrière horaire : Château de la Faye km 20 à 13h05 soit 4h05 de course.

Trail : **L'Olmetoise** 24,5 km D+954 m

Temps de course maxi 5h de course.

Barrière horaire : Château de la Faye km 17 à 13h30 soit 3h30 de course.

Trail : **la Faye** 12,1 km D+396 m

Temps de course maxi 3h de course.

Les parcours proposés durant les épreuves seront entièrement balisés. Il est interdit de s'écarter de l'itinéraire ou de couper le parcours sous peine de disqualification.

Les épreuves se déroulent en une seule étape et nécessitent une semi-autonomie pour les participants

Chapitre 5 : Ravitaillements.

Ravitaillements :

Les courses se déroulent sur le principe de l'autosuffisance et imposent aux participants une certaine autonomie aussi bien solide que liquide.

Les participants devront avoir leur éco-tasse et doivent disposer d'une quantité d'eau et d'aliments nécessaire pour rallier le ou les points de ravitaillement.

Dans notre logique éco-responsable il n'y aura pas de gobelets sur les postes de ravitaillement.

Trail la F.O.C :

➡ 3 postes de ravitaillement solide et liquide (Olmet 13 Km, château de la Faye 22.4 km, Couzon 39km). Et ravitaillement à l'arrivée (**pas de gobelet fourni par l'organisation**).

Trail L'Augerollose :

➡ 2 postes de ravitaillement solide et liquide (Olmet 12 km, château de la Faye 20km.) Et ravitaillement à l'arrivée (**pas de gobelet fourni par l'organisation**).

Trail L'Olmetoise :

➡ 2 postes de ravitaillement solide et liquide (Olmet 12 km, château de la Faye 17 km.) Et ravitaillement à l'arrivée (**pas de gobelet fourni par l'organisation**).

Trail La Faye

➡ 1 poste de ravitaillement solide et liquide (Pisciculture de Montnebout 6 km.) Et ravitaillement à l'arrivée (**pas de gobelet fourni par l'organisation**).

Les distances pour les ravitaillements peuvent varier légèrement en raison de l'adaptation des parcours consécutifs à certains aléas non prévisibles (coupes de bois, travaux etc.....).

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement dans une zone située à 50 mètres du ravitaillement officiel.

Pour toutes les courses un ravitaillement solide et liquide est prévu à l'arrivée.

Chapitre 6 : matériel obligatoire.

À tout moment l'organisateur pourra contrôler si les participants sont en possession du matériel OBLIGATOIRE

Les Trails (Le F.O.C., l'Augerollose, l'Olmétouse

Ceinture ou sac de course avec réserve d'eau d'une quantité de 500ml minimum et d'une réserve alimentaire nécessaire.

Couverture de survie + sifflet.

Téléphone portable.

Eco tasse.

Selon la météo le jour de la course l'équipement ci-dessous pour être demandé

Veste type coupe-vent (étanche selon le temps, nous sommes en mars)

Buff, bonnet ou casquette, legging ou trois-quarts

Le Trail La Faye :

Ceinture ou sac de course avec réserve d'eau et réserve alimentaire nécessaire (Pas obligatoire mais recommandé.)

Obligatoire

Couverture de survie + sifflet

Téléphone portable

Eco tasse

Selon la météo le jour de la course l'équipement ci-dessous pour être demandé

Veste type coupe-vent (étanche selon le temps nous sommes en mars)

Buff, bonnet ou casquette et legging ou trois quarts selon la météo

Bâtons

L'utilisation des bâtons est tolérée seulement après le 3 -ème kilomètre de course.

Les Concurrents ;

Le nombre de participants à chaque épreuve est limité.

La FOC : 500 participants.

L'Augerollose : 500 participants.

L'Olmetoise : 500 participants.

La Faye : 500 participants.

Participation

Le trail la FOC, l'Augerollose L'olmetoise sont ouverts aux personnes nées en 2008 et avant.

Le trail La Faye (12km) est ouvert aux personnes nées en 2009 et avant. Une autorisation parentale sera obligatoire pour les mineurs au moment de la course (document a télécharger) ????

Chapitre 7 : Médical.

Condition de participation :

Il est important de rappeler que vous êtes les acteurs de votre sécurité et de celle des autres, que vous avez le devoir de porter assistance à toute personne, blessée ou en détresse, (dans le cas d'une assistance, nous réajusterons votre temps de course.)

Les conditions Médicales :

La mise en place des règles de sécurité oblige l'organisateur à s'assurer que les participants sont :

Titulaire d'une **licence sportive** de course à pied en compétition en cours de validité a la date de l'épreuve

Ou ayant une attestation **PREVENTION PARCOURS SANTE (PPS)** datant de moins de trois mois et valide le jour de l'épreuve.

Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Ce document sera demandé sur le site de l'inscription.

Inscriptions :

Les inscriptions seront faites sur le site « **<https://www.finishers.com>** ».

Le paiement se fera lors de l'inscription sur le site « **<https://www.finishers.com>** ».

Ou par chèque bancaire à l'ordre Augerolles 2000 à envoyer à
AUGEROLLES 2000 1 Rue de l'école B.P. 8 63930 AUGEROLLES et ceci avant la date limite pour s'inscrire.

Le changement de course sera possible en fonction des disponibilités des autres courses.

Ce changement sera impossible après la date du 15 Février 2026

Chapitre 8 : Tarification.

Les Tarifs jusqu'au 31 janvier:

<u>Courses</u>	<u>Solo</u>	<u>Duo</u>
<u>Trail le FOC</u>	<u>52€</u>	<u>90€</u>
<u>Trail l'Augerolloise</u>	<u>37€</u>	<u>60€</u>
<u>Trail l'Olmetoise</u>	<u>28€</u>	<u>46€</u>
<u>Trail La Faye</u>	<u>15€</u>	<u>Pas de Duo</u>

Changement de tarifs du 1 er fevrier au 15 fevrier

<u>Courses</u>	<u>Solo</u>	<u>Duo</u>
<u>Trail le FOC</u>	<u>58€</u>	<u>100€</u>
<u>Trail l'Augerolloise</u>	<u>43€</u>	<u>70€</u>
<u>Trail l'Olmetoise</u>	<u>34€</u>	<u>56€</u>
<u>Trail La Faye</u>	<u>21€</u>	<u>Pas de Duo</u>

**Tarif Randonnée 12 kms tarif 8€. Repas en supplément, inscription sur
« <https://www.finishers.com>**

8.1 Chapitre : Restauration.

**Repas après course vous sera proposé lors de l'inscription sur le site
« <https://www.finishers.com> »**

**Un repas accompagnateur sera possible sur le site
« « <https://www.finishers.com> ».**

Les repas auront lieu a la salle des fêtes a Augerolles.

Chapitre 9 : Annulation d'une inscription a une épreuve.

Toute demande d'annulation devra être formulée par E-mail à :

foreztrails63930@gmail.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande de remboursement doit être adressée en dernier délai 96 heures avant le début des compétitions de cette manifestation à Augerolles 2000 1 Rue de l'Ecole B.P 8 63930 Augerolles. **Après ce délai aucune demande ne sera recevable.**

Les demandes seront traitées dans les deux mois suivant l'épreuve.

Chapitre 10 : Les Remboursements.

Les courses	Solo Jusqu'au 8 février	Solo Du 8 février au 4 mars	Solo Jusqu'au 8 février	Duo Du 8 février au 4 mars
Le FOC	46€	22€	79€	37€
L'Augerolloise	32€	16€	53€	25€
L'Olmetoise	23€	11€	41€	19€
La Faye	10€	5€	xx	xx

Pour tout remboursement le cachet de la poste ou la date du mail feront foi.

Aucun échange, session ou revente de dossard ne sera possible ni avant ni pendant l'évènement.

Le désistement d'un participant ne lui donne pas le droit de céder, d'échanger ou de revendre son dossard ni de se faire remplacer ou représenter par une tierce personne.

Seule l'organisation se réserve la possibilité d'ouvrir d'autres inscriptions ou de valider une inscription à la suite d'un désistement.

Chapitre 11 : PROTOCOLE SANITAIRE.

Les règles sanitaires imposées pour l'évènement, seront les règles gouvernementales en vigueur au moment de l'évènement (Pass Sanitaire et/ou autres contraintes). Le

coureur sera informé des dispositions de ce Protocole Sanitaire par une communication envoyée au moment de la confirmation du numéro de dossard. En cas de non-respect du protocole sanitaire par le participant, le dossard ne pourra pas être retiré, le coureur ne pourra pas participer à l'Évènement, aucun remboursement de frais d'inscription, de déplacement ou d'hébergement ne pourra être demandé.

Chapitre 12 : Dossards.

12.1 Retrait des Dossards :

Le samedi 7 mars de 14h à 20h00 salle des fêtes a Augerolles.

Le dimanche 8 mars à partir de 6h30 jusqu'à 7h30 salle des fêtes a Augerolles.

Une pièce d'identité vous sera demandée pour retirer votre dossard.

Nous recommandons le retrait des dossards le samedi 7 mars autant que cela vous est possible de le faire

12.2 Port du dossard :

Pour faciliter le contrôle, le port du dossard doit être obligatoirement porté sur le devant de son corps et bien visible.

Des pointages intermédiaires et à l'arrivée seront mis en place .

Toute affectation de dossard est ferme et définitive, aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et aucun transfert n'est autorisé. Toute personne rétrocédant un dossard à une tierce personne, endossera toutes les responsabilités en cas d'accident survenu pendant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité face à ce type de situation.

Chapitre 13 : Assurances/Responsabilité.

L'association Augerolles 2000 a souscrit une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'évènement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux non licenciés de s'assurer personnellement en individuelle accident et responsabilité civile.

Il est bien précisé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé.

Chapitre 14 : Contrôle antidopage.

Les participant aux différentes épreuves du Forez Trails s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur notamment les articles L-230-1 et suivant du code du sports.

Chapitre 15 :Récompenses.

Cadeau de bienvenue à tous les participant.

Des récompenses sont prévues pour les 3 premiers femmes et hommes de chaque course.

Si cela nous le permet une récompense pour le 1^{er} de catégorie sera remis.

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Chapitre 16 :Disqualification.

Enlèvement ou déplacement des balises durant la course.

Absence de dossard.

Refus du contrôle du sac.

Pointage au-delà du temps règlementaire.

Utilisation d'un moyen de transport.

Non-assistance à un concurrent en danger.

Pollution ou dégradation des sites.

Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles.

Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve.

Etat physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve.

Dopage ou refus de se soumettre à un contrôle antidopage.

Chapitre 17 : Sécurité et assistance.

17.1 Accès au site :

Le départ des courses se fera dans le centre du bourg (Rue de l'école). Des parkings fléchés seront mis en place et des bénévoles orienterons les véhicules.

17.2 Sécurité des épreuves :

La sécurité sera assurée par un réseau de signaleurs orienteurs, d'ouvriers, de serre-files ainsi que des équipes de secours appartenant à une association agréée par les services préfectoraux qui seront disposés sur les parcours et sur le site de l'arrivée.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée des épreuves, mais, ne saurait remplacer la vigilance des participants et des membres de l'organisation.

Les médecins seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

Un réseau radio reliera le PC course, le PC médical, la direction de course, les serre-files, les postes de ravitaillement.

17.3 Annulation de l'évènement :

En cas de mauvais de mauvais temps ou autre cas majeur indépendant de la volonté de l'organisation, (crise sanitaire etc...), l'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.

Dans le cas de l'annulation de l'épreuve :

1 mois avant la date : l'organisateur remboursera les droits d'inscription déduction faite pour frais de dossier.

Dans la semaine avant la date de l'épreuve : l'organisateur remboursera 50% des d'inscription.

17.4 Annulation partielle :

En cas de neutralisation de la course le jour de l'évènement, les coureurs seront dirigés vers un point de repli mis à disposition, ils devront patienter en attendant la mise en place d'un rapatriement qui sera plus ou moins long selon le nombre de coureurs à rapatrier.

Un pointage manuel sera mis en place sur les points de repli.

Les coureurs souhaitant rentrer par leurs propres moyens devront le signaler à l'organisation et devront restituer leur puce et leur dossard.

Les frais de recherche seront à la charge du concurrent, s'il quitte le site par ses propres moyens sans signaler son départ à l'organisation.

Chapitre 18 : Exploitation des données personnelles.

18.1 Le C.N.I.L :

Conformément à la loi informatique et liberté du 11 janvier 1978, les concurrents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui les concernent.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions de sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant (nom, prénom, adresse et si possible numéro de dossard).

_ Par mail : foreztrails63930@gmail.com

18.2 Publication des résultats.

Conformément à la loi informatique et liberté du 11 janvier 1978, nous vous informons que les résultats des épreuves sportives du FOREZ TRAILS seront publiés sur le site du prestataire choisi par l'organisateur pour effectuer le chronométrage officiel des épreuves. Si vous vous opposez à la publication de votre résultat, il suffit de nous écrire en nous indiquant (nom, prénom, adresse, épreuve concernée et si possible numéro de dossard). Ou par mail : foreztrails63930@gmail.com

18.3 Droit a l'image.

De par leur participation aux différentes épreuves du « FOREZ TRAILS » les coureurs autorisent, de fait, les organisateurs de l'évènement à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître et prises à l'occasion de leur participation à l'évènement, sur tous les supports promotionnels et publicitaires.

Dans le cas contraire, il suffit de nous écrire en nous indiquant (nom, prénom, adresse, épreuve concernée et si possible numéro de dossard).

Par mail : foreztrails63930@gmail.com

Chapitre 19 : Environnement.

Charte de l'environnement :

Nos trails évoluent dans des paysages magnifiques ouverts gracieusement qu'ils soient privés ou publics, nos courses se déroulent dans le Parc Régional du Livradois Forez et sur un secteur classé Natura 2000.

Dans le cadre de Natura 2000 vous empruntez des sentiers et vous traverserez des cours d'eau sur des passerelles ou des ponts notamment sur le ruisseau de la FAYE.

Le tracé des courses tient compte au mieux de ces contraintes, aussi nous vous demandons de ne pas quitter les sentiers balisés, sous peine de retrait du dossard et pour les accompagnants d'utiliser les aires de stationnement prévues ou à défaut, d'être attentif à ne pas gêner la circulation, ou de stationner dans des lieux appropriés.

Afin que nous puissions retrouver un environnement unique et sain à chaque organisation du « FOREZ TRAILS », il est primordial de ne laisser aucune trace de notre passage.

Ramenons nos déchets.

Ne jetons pas de mégots. (Accompagnateurs).

Respectons les accès privés et publics.

Refermons les barrières.

N'effrayons pas les troupeaux.

Respectons les habitants et autres utilisateurs de la nature.

Garez vos véhicules sans être une gêne pour la circulation.

Ne laissez pas divaguer vos chiens. (Accompagnateurs).

De votre comportement dépendra de la pérennité des trails.

Chapitre 20 : Acceptation du règlement.

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et d'en accepter toutes les clauses